



**Procès verbal de la réunion du  
Conseil Communautaire  
Du lundi 10 octobre 2011  
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

3 place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. 04 50 31 46 95

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BERTHIER Yvon, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHAFFARD Christine, CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOLLEA Dominique, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs, BUCHACA Joël, GARDE Gérard, LAOUFI Nadia, MAADOUNE Françoise, PELISSIER Philippe, PELLISSON Jean, VUAGNOUX Daniel.

**Délégués suppléants assistant à la réunion** : Madame FOLLEA Dominique, Messieurs RICOTTI Pierre, DECROUX Rémi, MAGREAULT Fabrice, BERTHIER Yvon.

**Approbation à l'unanimité du procès verbal du Conseil Communautaire en date du 13 septembre dernier.**

**Election à l'unanimité de Mme Christine CHAFFARD en qualité de secrétaire de séance.**

**Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil.**

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Etude sur l'organisation du réseau de déchèteries de la CC4R**

Monsieur FOREL introduit la réunion et cède la parole à Madame CHAFFARD, Vice-présidente en charge des questions liées à l'environnement.

Madame CHAFFARD présente le bilan intermédiaire des sites exploités par la société EXCOFFIER depuis janvier dernier.

A ce jour, ce sont plus de 3000 tonnes de déchets qui ont été collectés et valorisés auprès de ces deux sites de Fillinges et St-Jeoire.

29 tonnes ont été collectés lors des actions communales à St-Jean, Mégevette et Onnion.

57% du tonnage total concernent la déchèterie de Fillinges contre 43% pour la déchèterie de St-Jeoire. Ces chiffres seront affinés lors du rapport annuel d'exploitation.

Ces différences s'expliquent peut-être par les habitudes prises par les habitants de la CC4R dans leur utilisation des sites mais aussi par le changement de gardien sur le site de Fillinges ; cela fragilise la pertinence des chiffres rapportés et des statistiques de fréquentation.

Les statistiques montrent une fréquentation importante des sites notamment le samedi avec certains pics enregistrés à 250 passages par jour.

Il est à noter que la Commune de Fillinges a réalisé des aménagements afin de sécuriser les abords du site.

Il est toutefois à prévoir une baisse de la fréquentation sur le dernier trimestre du fait, entre autre, de la diminution des déchets verts.

Aujourd'hui, sur les sites de Fillinges et St-Jeoire, les professionnels représentent environ 3% de la fréquentation totale des usagers.

Aussi, dans le cadre de l'étude menée sur la création de nouvelles déchèteries, l'hypothèse d'un site dédié aux professionnels paraît peu pertinente au regard des chiffres présentés.

Madame CHAFFARD présente aux membres du Conseil Communautaire dans un second temps les sites pressentis pour accueillir les nouveaux équipements de valorisation.

Une étude est menée en collaboration avec le cabinet ANTEA afin d'identifier des lieux d'accueil plus adaptés à l'installation des deux sites de valorisation des déchets.

Lors de la réunion du bureau du mois de juillet dernier, plusieurs terrains ont été présentés aux élus lors du bureau de septembre élargi à tous les Maires de la CC4R afin de recueillir leur opinion sur ces propositions.

Un certain nombre de terrains ont été écartés du fait de projets municipaux en réflexion sur certains territoires mais aussi de part l'inadaptabilité des POS et PLU pour le projet, lors du bureau de septembre dernier élargi à tous les Maires de la CC4R. Une commission environnement et développement durable s'est réunie au mois d'octobre afin de présenter, entre autres thèmes abordés, les sites éventuels et débattre des lieux à retenir.

Le Conseil Communautaire se voit donc proposer ce soir, les terrains pressentis pour la réalisation de deux nouveaux équipements.

Dans l'hypothèse de **deux équipements**, les terrains pressentis seraient les suivants :

- La Zone Artisanale des Tattes – Commune de Ville
- La Zone Artisanale des Tattes – Communes de Peillonex
- La Zone Artisanale des Tattes – Commune de Viuz-en-Sallaz
- La Zone de la Géode – Commune de St Jeoire en Faucigny

Il est rappelé la proposition de planning relative à cette question au regard de la méthodologie de travail suivante :

#### Planning

1. Présentation au Conseil Communautaire de la CC4R le 10/10/2011.
2. Avis des Communes concernées sur la proposition de terrains.
3. Approfondissement par le Cabinet ANTEA des atouts et contraintes des terrains retenus.
4. Délai pour le choix définitif des terrains faisant l'objet de l'étude avec comme objectif le dépôt de demande de subvention à la DETR le 06/01/2012.

En effet, si les installations doivent être réalisées au cours de ce mandat, il est important de procéder d'une part au choix des terrains et d'autre part au dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR (Dotations aux Equipements pour les Territoires Ruraux) pour le 6 janvier 2012 au plus tard auprès des services de l'Etat. Monsieur FOREL précise que cette enveloppe d'un montant de 4 millions d'euros pour le département sera répartie sur 4 arrondissements.

Monsieur FOREL interroge les élus présents sur l'opportunité des sites choisis pour l'installation de ces déchèteries.

Sur la base des premiers éléments communiqués lors de la réunion de la commission intercommunale environnement / développement durable le 4 octobre dernier, Monsieur PITTET indique que Municipalité de Viuz-en-Sallaz semble partagée sur la question de l'implantation de ce site sur leur commune.

La présence d'un portique d'accès à la zone artisanale des Tattes suscite des interrogations quant à l'implantation d'une déchèterie à proximité du local des services techniques.

De plus, la fermeture de la Z.A. a pour objectif de garantir la sécurité des lieux, celle-ci étant renforcée par la présence d'une vidéosurveillance.

Monsieur PITTET indique que l'installation de la déchèterie envisagée sur le territoire de Peillonex et sur celui de Ville serait également freinée si les accès devaient avoir lieu par la zone artisanale de Viuz-en-Sallaz.

Le Conseil Municipal de Viuz-en-Sallaz se réunit le 20 octobre prochain ; ce point sera inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur CHATEL s'interroge sur ces arguments d'autant que la programmation de l'accès de la zone artisanale, pour une demi-journée supplémentaire d'ouverture devrait être possible.

Monsieur FOREL précise toutefois que l'amplitude horaire d'ouverture des déchèteries ne serait pas fondamentalement modifiée puisque seule une demi-journée serait ajoutée aux ouvertures actuelles de la zone artisanale, soit le samedi après-midi.

Monsieur PITTET ajoute qu'une des raisons également avancées par les membres du Conseil Municipal de Viuz est que la présence de l'entreprise de salaison Jacquemardes soumise à des normes sanitaires très strictes pourrait rendre l'implantation de la déchèterie difficile.

Monsieur FOREL demande à ce que cette affirmation soit confirmée, ou infirmée par le Cabinet ANTEA.

Monsieur MILESI souligne le fait que les abords des déchèteries sont souvent sujets à des dégradations ; de plus des détritiques jonchent régulièrement les alentours des sites. Monsieur MILESI, trouve regrettable d'imposer ces nuisances aux artisans, surtout au regard des efforts fournis par la Commune de Viuz-en-Sallaz pour fleurir la Z.A.

Monsieur FOREL indique être conscient de ces nuisances puisque la déchèterie de Fillinges est située à l'entrée du village sur la route menant au chef lieu. Monsieur FOREL concède que la présence d'une déchèterie représente une charge de travail supplémentaire pour les agents des services techniques de la Commune.

Cependant, il s'agit d'un service à la population indispensable qui doit être offert aux usagers en dépit des quelques désagréments qu'il peut engendrer.

Il est rappelé que le site de Fillinges n'est pas en l'état actuel des choses adapté aux fortes évolutions de la fréquentation.

Monsieur BOSSON rappelle qu'aujourd'hui les déchèteries sont mieux entretenues qu'il y a plusieurs années et que ces nuisances restent toutes relatives.

Dans l'hypothèse où le problème de l'accès de la Z.A. des Tattes soulevée par Monsieur PITTET empêcherait l'implantation de la déchèterie sur le territoire de Peillonex ou Viuz-en-Sallaz, d'autres terrains devront être proposés par les communes.

Monsieur FOREL propose aux élus de Viuz-en-Sallaz de se positionner sur cette question à la lumière de tous les éléments fournis et ce, dans l'intérêt communautaire.

Au regard des éléments et des débats, les terrains situés sur la Commune de Ville-en-Sallaz doivent être écartés du fait de l'impact paysager, de la non disponibilité de ces terrains et du manque d'accès à ce site.

Par conséquent, il sera demandé aux élus de Viuz-en-Sallaz, dans un souci communautaire de prendre leur responsabilité soit en autorisant l'accès de la future déchèterie de Peillonex par la zone artisanale des Tattes ; les parcelles de Peillonex pourraient de surcroît accueillir une future zone communautaire, soit en acceptant que la nouvelle déchèterie se situe sur Viuz-en-Sallaz.

Monsieur FOREL précise que les investissements nécessaires à la sécurisation des lieux seraient naturellement à la charge de la CC4R.

Monsieur le Maire de Peillonex approuve l'implantation de ce site sur ce terrain, appartenant à sa commune et encourage les élus à valider le projet.

Monsieur FOREL demande aux élus du Conseil Communautaire de se positionner sur les sites énoncés ci-dessus:

- La Tour : en accord avec les sites proposés même si les arguments avancés par les élus de Viuz-en-Sallaz jouissent d'un certain écho auprès des élus de la Tour. Si une parcelle devait être envisagée sur le territoire de la Tour pour l'implantation d'une déchèterie, au regard des arguments précités et de la présence des gens du voyage non souhaitée sur le territoire, des oppositions seraient à appréhender.
- Peillonex : en accord avec les sites proposés sans réserve,
- Ville-en-Sallaz : en accord avec les sites proposés sans réserve,
- Faucigny : en accord avec les deux proposés sans réserve,
- St-Jean de Tholome : en accord avec les deux proposés sans réserve,
- Onnion : en accord avec les sites proposés sans réserve,
- St-Jeoire : en accord avec les sites proposés,
- Viuz-en-Sallaz : point à aborder en conseil municipal,
- Marcellaz : en accord avec les sites proposés sans réserve,
- Mégevette : en accord avec les sites proposés sans réserve,
- Fillinges : en accord avec les sites proposés sans réserve.

Monsieur FOREL entend les craintes manifestées ce soir. Toutefois, il rappelle au Conseil que les Fillingeois vivent actuellement ces inconvénients et que le Conseil Municipal de Fillinges pourrait être tenté de ne plus les faire vivre à ses administrés.

Pour une partie des habitants, les déchèteries sont toujours considérées comme une nuisance alors que pour d'autres, elles représentent un réel service rendu à la population.

### **3. Informations sur les statuts SM4CC suite aux observations formulées**

Suite aux commentaires et remarques formulés par plusieurs délégués communautaires lors de la présentation des projets de statuts du SM 4CC pour le transport urbain, il est d'ores et déjà possible de préciser les points suivants :

- L'article 14 du projet de statuts prévoyant les ressources du syndicat et notamment les contributions des membres aux besoins de financement du Syndicat doivent obligatoirement figurer dans les statuts au titre des dépenses obligatoires des EPCI membres. Il s'agit de dépenses obligatoires.

Toutefois, ce point pourra être encadré dans le règlement intérieur du Syndicat qui viendra préciser ces modalités de contribution.

Monsieur FOREL précise que cette discussion fut l'occasion pour les 4 Présidents des Communautés de Communes de rappeler leur volonté de soumettre au minimum la mise en place de ce service transport à une contribution des EPCI constituant ce syndicat.

- L'article 14 du projet de statuts prévoyant en outre les critères des nombres de points d'arrêt et de kilomètres parcourus sera également précisé par le règlement intérieur afin de pondérer les critères précités.
- L'article 7.1. du projet de statuts prévoyant la composition du comité syndical ne pourra, quant à lui, pas être modifié puisque ces modalités de composition de l'organe décisionnel s'inscrivent dans l'esprit de la réforme des collectivités territoriales. La CCAS (même nombre de siège que la CC4R) n'a quant à elle émis aucune remarque sur la proposition de composition du comité syndical.

Lors du dernier COFIL du SM4CC il a été proposé à la CC4R de formuler des observations et remarques dans le règlement intérieur et de prendre en charge la rédaction de ce document.

Monsieur PITTET rappelle son opposition au projet du fait notamment de la contribution des entreprises au financement du projet qu'il conteste. Cette position est d'autant plus défendue de sa part que les EPCI pourront être amenés à participer directement aux dépenses du syndicat.

Monsieur CHATEL souligne que les élus des Communautés de Communes associées ont eux aussi pour intérêt de ne pas faire supporter à leurs administrés une charge supplémentaire.

Il a été ajouté, au cours de cette réunion, qu'aucune avance budgétaire des 4 EPCI ne sera effectuée.

La première étape sera lancée une fois les premières recettes liées au versement transport perçues.

Monsieur FOREL rappelle que la gestion de ce service est raisonnée et que les 4 EPCI sont soumises aux mêmes problématiques budgétaires que les nôtres.

Madame CHAFFARD souligne que la prise en compte du critère potentiel fiscal pourrait être intéressante dans le calcul de la participation financière des EPCI envers le syndicat mixte.

Enfin Madame CHAFFARD souhaite que soient désignés rapidement les 4 représentants de la CC4R.

Il est proposé que Monsieur PELISSON, élu de St-Jeoire ayant suivi les questions relatives au transport scolaire participe à cette commission.

Il est également proposé que les élus du Conseil Communautaire ayant voté contre ce projet participent aux réunions du Syndicat en qualité de représentant de la CC4R.

Messieurs PITTET, MILESI, REVUZ et Madame BOURDES refusent l'invitation qui leur est faite de représenter les voix d'opposition à ce projet au sein du syndicat du transport.

#### **4. Compilation des observations formulées sur le projet de territoire de la CC4R**

Monsieur FOREL rappelle que ce point ne fera pas l'objet d'un vote par les conseillers ce soir.

De plus, il est ajouté qu'une rencontre aura certainement lieu au cours des prochaines semaines conviant tous les élus des conseils municipaux des 11 Communes afin de mener ensemble, cette réflexion sur le projet de territoire de la CC4R.

Suite à la présentation des statuts lors de la dernière séance, la Commune de Saint-Jeoire a formulé quelques observations. Les propositions sont les suivantes :

- ajouter "... après avis du Conseil Municipal de chaque commune membre" concernant la compétence **les prestations de services**.

Monsieur FOREL précise que le fait d'ajouter cette mention vide de son sens la compétence qui permettrait au Conseil Communautaire de décider de son adhésion à divers syndicats mixtes sans avoir à obtenir les délibérations de chacune des communes.

Monsieur FOREL précise que les adhésions et / ou créations seront toujours présentées et débattues en Conseil Communautaire et que les Conseils Municipaux sont donc représentés par les élus délégués qui se font les portes paroles des élus municipaux. Pour cela il est indispensable que les délégués communautaires consultent au préalable leur conseil afin d'avoir leur opinion sur les points dont il sera question.

- préciser dans le second paragraphe de cette même compétence les points suivants :

La CC4R achètera-t-elle du matériel? A quelles conditions se feront les prêts de matériel d'une commune à la CC4R?

Le matériel d'une commune à une autre commune?

Qui facturera les prestations de service?

Ces prestations ne doivent-elles pas se limiter au périmètre de la CC4R et se limiter à des prestations de service et non des prestations intellectuelles?

Monsieur THOMASSIER précise que pour permettre ces mises à disposition de personnel ou de matériel, une convention de prestation de service doit être adoptée en Conseil Communautaire mais aussi par le Conseil Municipal concernée.

Cela permet de cadrer les mises à disposition d'agents notamment pour des questions de responsabilités.

La Commune de St-Jean a également transmis ces commentaires par courrier en date du 06 octobre 2010. Le courrier adressé à la CC4R a été communiqué à tous les élus du Conseil Communautaire :

- Concernant l'ARC, le Conseil Municipal de St-Jean souhaite disposer de plus d'informations sur l'impact d'une éventuelle participation avant de se positionner sur cette compétence.

Monsieur FOREL réitère son intention d'organiser une réunion d'information auprès de tous les élus municipaux afin de présenter les tenants et aboutissants de cette adhésion en présence d'agents et élus de l'ARC.

- Concernant le FISAC, les élus de St-Jean s'interrogent sur l'articulation entre ce dispositif et la politique économique de la Commune de St-Jean. En effet, un projet de création de deux commerces sur le territoire de la commune est en cours ; la question est celle de savoir si la mise en place d'un FISAC aura une interférence sur les financements auxquels pourrait prétendre St-Jean pour la mise en place de ces commerces.
- Concernant l'environnement, Madame CHAFFARD renouvèle son souhait de voir l'intercommunalité prendre la compétence « collecte des ordures ménagères » dans ou soucis d'optimisation et de rationalisation des coûts de cette gestion, comme certaines étude du SIVOM de Cluses le démontrent.
- Concernant la compétence sociale, Madame CHAFFARD informe les membres du Conseil Communautaire de la demande du Conseil Municipal de St-Jean de Tholome de transférer sa compétence concernant l'aide à domicile en milieu rurale. De plus Madame CHAFFARD rappelle sa volonté de voir pendre en intercommunalité la compétence « petite enfance ». Madame CHAFFARD précise que les budgets de la CC4R ont été demandés afin de vérifier l'argument avancé en Conseil qui consistait à dire que les capacités de financement de la CC4R n'étaient pas suffisantes pour prendre cette compétence.

D'après les calculs de Mme CHAFFARD, la compétence pourrait être prise en partie (sans Fillinges) en comptant sur une rationalisation des dépenses de l'ACPE.

Monsieur FOREL répond que la démonstration faite par les services de la CC4R faisait état des mêmes constats. Il est également demandé à Mme CHAFFARD de préciser ses propos à l'appui de chiffres concrets et qu'il serait intéressant d'avoir le décompte pratiqué par les élus de St-Jean pour arriver à cette conclusion.

- La Commune de St-Jean propose également de s'interroger sur la pertinence de créer une cuisine centrale pour assurer les repas de tous les enfants scolarisés mais également des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap.
- Il est également proposé la mise en place de schémas de desserte, d'achats mutualisés, le SPANC.

Concernant le SPANC, plusieurs élus émettent des réserves quant à l'intégration par la CC4R de cette car plusieurs communes ont déjà transféré cette compétence à des syndicats d'assainissement.

Madame CHAFFARD et Monsieur FOREL proposent que chaque conseil municipal transmette rapidement ses commentaires sur ce projet de statuts et priorise les compétences qu'il souhaite voir acquérir par la CC4R

## 5. Informations sur les Commissions

a. CR de la Commission Agriculture du 26 septembre 2011

### - **Présentation du Plan Pastorale Territoriale**

Le plan pastoral territorial en est actuellement dans sa phase de diagnostic. Une consultation de l'ensemble des acteurs du domaine pastoral va être lancée en octobre prochain afin de définir un programme d'actions pluriannuelles sur 5 ans.

Afin de construire ce plan pluriannuel, il est nécessaire de mener une approche territoriale de recensement des besoins.

Des réunions par secteur seront organisées au mois d'octobre/novembre. Il sera demandé à chaque référent :

- De lister les acteurs pastoraux présents sur leur commune,
- D'identifier des actions structurantes pouvant être inscrites dans le PPT.

Certaines actions d'intérêt général ont d'ores et déjà été listées :

- Actions pour favoriser les accès,
- Action pour le débroussaillage,
- Equipements des cabanes,
- Actions facilitant l'accès à l'eau

### - **Présentation du projet d'abattoir mobile**

Afin de favoriser la pratique de vente directe et la valorisation de la viande issue du territoire, un projet d'abattoir mobile est présenté. Une note technique a été distribuée retraçant l'ensemble des caractéristiques techniques des équipements et installations. Il est rappelé que ce projet pourrait bénéficier des aides du CDDRA et qu'il est important d'approfondir et de préciser ces points.

Monsieur CHATEL rappelle qu'il y a plusieurs années, le projet d'instauration d'une salle de découpe avait été proposé. Ce projet n'a jamais été concrétisé faute de soutien politique.

Monsieur FOREL ajoute que pour certaines exploitations du territoire, la vente directe de 20% de leur production représente 60% de leur chiffre d'affaire annuel. Ces chiffres démontrent l'importance de réduire les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs et de favoriser la vente directe, chère à bon nombre de consommateurs.

L'agriculture doit pouvoir répondre à cette demande à des tarifs raisonnables ; pour cela, la transformation et la vente des produits doivent se faire à proximité du lieu d'exploitation agricole.

Il est proposé de visiter des abattoirs mobiles, notamment ceux de Beaufort ou de Bourg Saint Maurice. Des questionnements restent en suspens par rapport aux normes sanitaires.

Il est rappelé que l'investissement du monde agricole doit être important dans ce projet et dans le futur pour la gestion des équipements.

### - **Informations sur les avancées des discussions sur les actions PSADER**

Monsieur FOREL présente le document de travail du CDDRA du PSADER.

Il est précisé que ce projet d'abattoir mobile peut bénéficier de subventions dans le cadre du CDDRA.

Il serait intéressant de recenser les exploitations agricoles sur le territoire et les lieux de ventes directes.

Messieurs PITTET et PERRET rappellent que la maison des Brasses édite un document du même type avec toutefois un contenu plus général sur les commerces, marchés et points de vente des produits locaux.

Monsieur FOREL précise qu'il est nécessaire de prioriser sur chaque territoire les actions agricoles pouvant être financées dans le cadre du CDDRA.

Pour la CC4R, les actions pouvant être inscrites dans le cadre du PSADER pourraient être les suivantes :

- Actions visant à mettre en place des équipements et lieux favorisant la vente directe des produits agricoles ;
- Actions visant à améliorer les accès aux parcelles et schéma de dessertes ;
- Actions de promotion des produits et lieux de production du terroir.

Madame CHAFFARD précise d'ailleurs qu'à l'occasion du 27<sup>ème</sup> Congrès de l'ANEM (Association nationale des Elus de Montagne) qui s'est tenu à Bonneville les 6,7 et 8 octobre dernier et auquel participait entre autres ministres, Monsieur Bruno LEMAIRE, ministre de l'agriculture, ces deux thématiques, forêts et circuits courts figurent comme axes prioritaires dans la loi de modernisation de l'agriculture.

Il est donc probable que ces actions bénéficient de subventions de l'Etat pour leur réalisation.

Monsieur PITTET précise que dans d'autres départements, notamment l'Indre, ce type d'actions de ventes directes est largement plus développées que sur notre territoire.

Monsieur FOREL rappelle toutefois que sur les marchés de St-Jean de Tholome (marché des producteurs locaux tous les 1<sup>er</sup> samedi du mois), Fillinges et Viuz-en-Sallaz entre autres, un grand nombre de producteurs viennent vendre directement leurs produits aux consommateurs. Ces activités tendent à se développer ; il appartient par conséquent aux collectivités de soutenir ces initiatives.

b. CR de la Commission Développement Durable du 4 octobre 2011

## 6. Questions diverses

### **Information sur l'étude financière et fiscale menée par le cabinet KPMG.**

Monsieur FOREL rappelle aux Communes qu'un questionnaire a été envoyé aux différents secrétariats de mairie afin de collecter des données relatives aux coûts de certaines compétences listées.

Ce document ainsi que les documents 1259 (2011), 1288 (2010) et 1386 (2010) doivent être communiqués à la CC4R pour le 19 octobre au plus tard.

Recrutement de l'aide instructeur

Les entretiens auront lieu au cours du mois d'octobre ; les maires sont sollicités pour prendre part aux jurys de recrutement.

Bruno FOREL  
Le Président

